DNCA INVEST
SÉRÉNITÉ PLUS

OBLIGATIONS ZONE EURO COURT TERME

Objectif de gestion

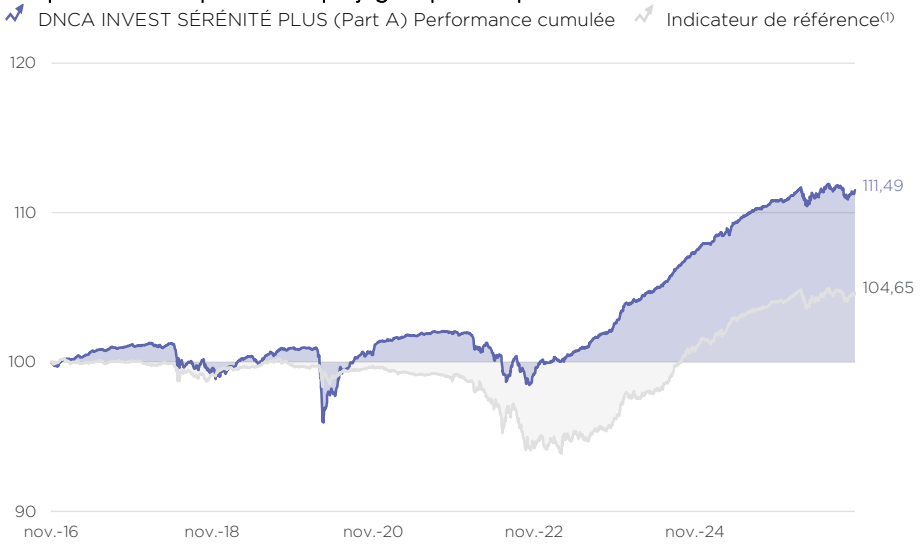
Le Compartiment cherche à surperformer l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 ans calculé avec coupons réinvestis sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).
Pour atteindre son objectif d'investissement, la stratégie d'investissement s'appuie sur une gestion discrétionnaire active.

Indicateurs financiers

Valeur liquidative (EUR)	111,49
Actif net (m€)	1 472
Nombre d'émetteurs	146
Sensibilité brute	1,94
Sensibilité nette	2,20
Maturité moyenne (années)	2,30
Taux actuariel moyen	3,97%
Note moyenne	BBB

Performance base 100 (du 03/11/2016 au 30/10/2026)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



(1)Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year bond

Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.

Performances annualisées et volatilités (%)

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Part A	+0,60	+2,89	+1,82	+1,09
Indicateur de référence	+0,59	+2,90	+1,17	+0,46
Part A - volatilité	1,27	0,93	1,03	1,15
Indicateur de référence - volatilité	1,30	1,19	1,60	1,28

Performances cumulées (%)

	1 mois	3 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans
Part A	+0,42	-0,07	+0,48	+0,60	+8,91	+9,42
Indicateur de référence	+0,40	+0,04	+0,44	+0,59	+8,94	+6,01

Performances calendaires (%)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Part A	+2,79	+3,84	+4,00	-1,96	+0,56	+0,43	+1,57	-1,70	+0,98
Indicateur de référence	+2,64	+3,66	+4,02	-4,65	-0,78	-0,15	+0,07	-0,29	-0,31

Indicateur de risque

1 **2** 3 4 5 6 7

Du risque le plus faible au risque le plus élevé

Indicateur de risque synthétique selon PRIIPS. 1 correspond au niveau le plus faible et 7 au niveau le plus élevé.

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Ratio de Sharpe	-1,12	0,16	-0,29	0,13
Tracking Error	0,41%	0,67%	1,29%	1,25%
Coef. corrélation	0,95	0,83	0,59	0,48
Ratio d'information	0,03	-0,01	0,50	0,51
Bêta	0,93	0,65	0,38	0,43

Principaux risques : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque en perte de capital, risque de liquidité, risque de titres convertibles, risque lié à l'investissement dans des Contingent Convertibles Bonds et/ou des obligations échangeables, risque lié aux obligations perpétuelles, risque lié à l'investissement dans des produits dérivés, risque de contrepartie, risque d'investir sur des titres à revenu fixe, risques spécifiques liés aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré, risque lié aux titres en difficultés, risque ESG, risque de durabilité

Principales positions

	Poids
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2.8% 2029	2,96%
European Union 3.13% 2030	2,69%
Spain Government Bond 1.25% 2030	2,67%
Spain I/L 2030	2,22%
Spain Government Bond 2.4% 2028	1,76%
Intesa Sanpaolo SpA PERP	1,70%
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2.2% 2028	1,68%
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 3.85% 2029	1,66%
Banca Monte dei Paschi di Siena SpA 7.71% 2028	1,57%
Banca Monte dei Paschi di Siena SpA 3.38% 2030	1,43%
	20,35%

Répartition géographique

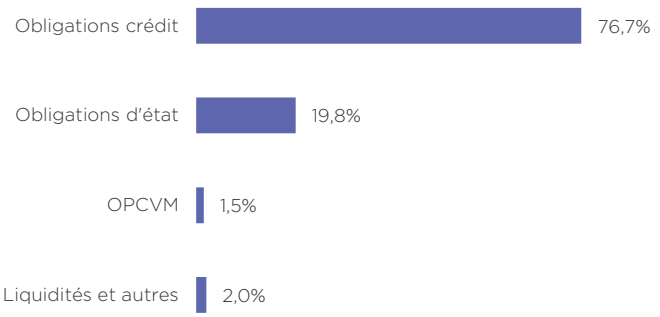
	Fonds	Indice
Italie	21,8%	12,3%
Espagne	18,7%	9,5%
France	14,1%	21,6%
Allemagne	8,1%	21,0%
Etats-Unis	6,2%	3,8%
Royaume-Uni	3,7%	2,2%
Canada	2,9%	1,2%
Pays-Bas	2,3%	4,3%
Belgique	2,0%	2,5%
Danemark	1,9%	0,7%
Norvège	1,8%	0,8%
Suède	1,5%	1,5%
Grèce	1,3%	0,6%
République Tchèque	1,3%	0,2%
Pologne	1,3%	0,2%
Israël	1,1%	0,1%
Irlande	0,9%	0,7%
Suisse	0,7%	0,6%
Hongrie	0,7%	0,2%
Luxembourg	0,5%	0,3%
Slovénie	0,5%	0,2%
Autriche	0,4%	2,2%
Portugal	0,2%	1,2%
Finlande	0,0%	1,7%
Autres pays	-	3,6%
OPCVM	1,5%	N/A
Liquidités et autres	2,0%	N/A

Principaux mouvements

Entrées : Air Liquide Finance SA 4% 2031, Banco de Sabadell SA 5.13% 2029, BNP Paribas SA 0.88% 2033, Caixa Geral de Depositos SA 4.13% 2030, Erste Group Bank AG 4% 2028, Fibercop SpA 7.88% 2028, FRTR 0 11/25/31, iliad SA 5.38% 2028, Nationwide Building Society 4.38% 2029, NatWest Group PLC 5.76% 2028, Societe Generale SA 5.25% 2027, UniCredit SpA 3.2% 2031 et UniCredit SpA PERP

Sorties : ACAFP 0 05/09/31, ARGAN SA 3.78% 2029, Danske Bank A/S 2028 FRN, Enel SpA PERP, Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2% 2028, Metlen Energy & Metals SA 2.25% 2026, OTPHB 6 1/8 10/05/27, RENAUL 4 5/8 10/02/26, Spain Government Bond 1.3% 2026 et Spain Government Bond 3.5% 2029

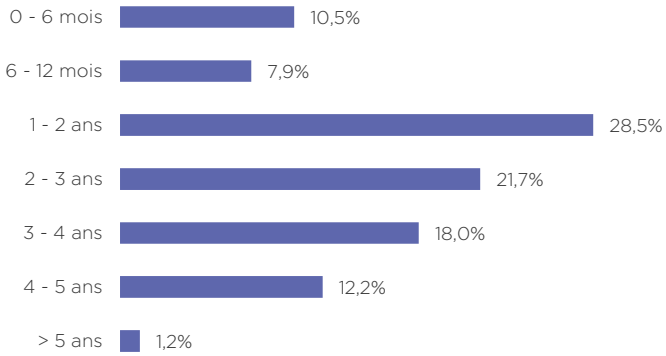
Répartition par classe d'actifs



Composition et indicateurs du portefeuille obligataire

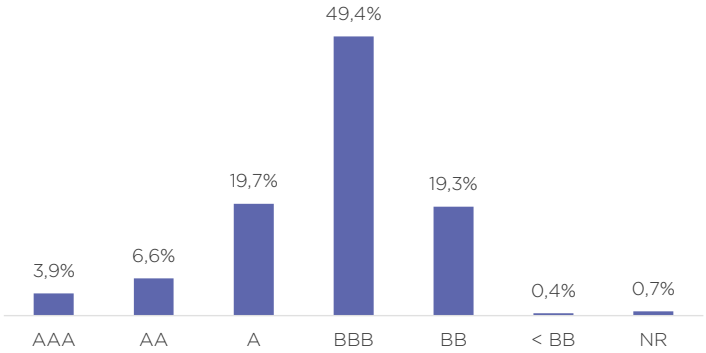
	Poids	Maturité (années)	Sensibilité	Rendement	Nombre de lignes
Obligations taux fixe	75,82%	2,47	2,13	3,87%	166
Obligations hybrides	12,34%	0,99	1,00	4,77%	28
Obligations taux variable	3,61%	2,73	0,15	3,83%	7
Obligations indexées sur l'inflation	2,68%	3,64	3,52	3,32%	2
Obligations convertibles	2,03%	1,33	1,47	3,75%	8
Total	**96,48%**	**2,30**	**1,94**	**3,97%**	**211**

Répartition par maturité



Poche obligataire (base 100)

Répartition par notation



Poche obligataire (base 100)

Commentaire de gestion

Environnement de marché

Trois thèmes ont dominé les marchés obligataires européens en octobre : le spread OAT-bund, le prix de l'énergie et la volatilité autour de l'IA.

La dette française s'est de nouveau dépréciée en octobre atteignant un pic de 174bp de spread contre le bund au cours du mois. En fin de mois, le taux OAT 5 ans (4,37 %) dépasse désormais le niveau de rendement du marché IG (4,18 %), qui a aussi une maturité moyenne proche de 5 ans. Des avancées sur le budget 2027 pourraient permettre d'enlever un peu de pression, avant les échéances électorales de l'an prochain.

Les craintes de nouvelle escalade au Moyen-Orient ramènent les prix du pétrole vers leurs plus hauts annuels (118 $) tandis que le prix du gaz en Europe dépasse les 100€/MWh, niveau inédit depuis la crise de 2022.

Les titres exposés à l'IA traversent une nouvelle zone de turbulence. Les interrogations s'intensifient concernant la rentabilisation des investissements massifs, la pérennité de certains modèles d'affaires, et les nouvelles levées de capital des acteurs du secteur.

Pa ailleurs, les banques centrales européenne et américaine marquent une pause ce mois-ci en gardant leurs taux stables avant probablement de les relever à nouveau en décembre.

Dans ce contexte, les marchés obligataires européens voient une rechute des taux sans risques courts terme avec les swaps 2 ans et 5 ans en baisse de 17 et 20bp respectivement à 3,37 % et 3,39 %. A l'inverse, les spreads de crédit continuent de s'écarter : le spread IG segment 1-3 ans atteint 69bp contre souverain (+16bp sur un mois, +26bp sur deux mois), le segment BB toutes maturités 224bp (+36bp sur un mois, +74bp sur deux mois).

Stratégie et sélection de titres

Depuis plusieurs mois nous indiquions que les spreads étaient serrés et que nous étions prudents sur le positionnement crédit. Nous choisissons désormais de redéployer du risque et réinvestir sélectivement sur le crédit, en particulier les segments les plus rémunérateurs : high yield, subordonnées, titres d'émetteurs français. La part de titre HY en portefeuille progresse de 2 points de 17 à 19 % notamment via le renforcement de titres subordonnés (achats sur Intesa Sanpaolo, Unicredit, Sabadell, Natwest, EDF, Telefonica…). Des titres de banques françaises intègrent à nouveau le portefeuille sur le segment senior ou subordonné en se concentrant sur le court terme (calls 2027, 2028) ou via le marché primaire (La banque postale call 2029 avec un coupon de 4,5%, spread de 105bp au-dessus des swaps).

Le niveau de sensibilité global du fonds reste stable à 2,2. La part de titres souverains baisse de 21 à 20 %. Le positionnement du fonds s'adapte à ce nouvel environnement où les valorisations semblent à nouveau attractives sur le crédit tandis que le potentiel de baisse de taux courts reste présent selon nous.

Dans les prochaines semaines, des avancées diplomatiques au Moyen-Orient demeurent selon nous le principal catalyseur qui pourrait faire baisser à la fois taux et spreads de crédit et se traduiraient par une accélération de la performance du fonds.

Analyse de la performance

Au cours du mois d'octobre 2026, le fonds recule de 0,42% contre 0,4% pour l'indice de référence. La performance mensuelle s'explique par le portage des obligations en portefeuille (+0,3 %) auquel il faut ajouter l'effet positif de la baisse des taux sans risque (+0,3 %) et retrancher la hausse des spreads de crédit (-0.2%).

Le rendement du fonds Sérénité Plus reste quasi stable sur le mois à 4,0 %. Ce rendement constitue selon nous un potentiel de performance attractif pour les prochains mois.

Achevé de rédiger le 12/11/2026.


Baptiste Planchard, CFA


Ismaël Lecanu


Jean-Marc Frelet, CFA


Nolwenn Le Roux, CFA

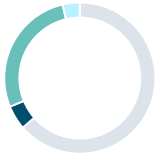
Analyse extra-financière interne

Taux de couverture ABA+: 95,9%

Note Responsabilité moyenne : 4,9/10

% des émetteurs ayant une analyse des plans de transition : 76,2%

Taux d'exclusion de l'univers de sélectivité



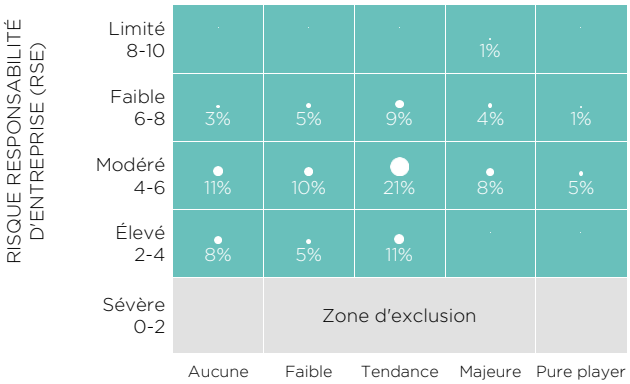
Éligibles	63,6%
Exclusion non noté	5,2%
Exclusion par notation	27,5%
Exclusion sectorielle	3,7%

Exposition aux ODD(3) (% de chiffre d'affaires)



7	8,4	11	0,1
9	6,6	13	0,0
12	2,9	8	0,0
3	2,1	15	0,0
6	0,6		
Absence d'exposition	79,3		

Exposition transition/RSE(2)



Méthodologie d'analyse

Nous développons des modèles propriétaires construits sur notre expertise et la conviction d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. Le modèle d'analyse ESG de DNCA Above & Beyond Analysis (ABA), respecte ce principe et offre une notation dont nous maitrisons l'ensemble de la construction. Les informations émanant des entreprises constituent l'essentiel des données utilisées dans notre notation. Les méthodologies de calcul des indicateurs ESG et notre politique d'investisseur responsable et d'engagement sont disponibles sur notre site internet en cliquant ici.

(1) La notation sur 10 intègre 4 risques de responsabilité : actionnariale, environnementale, sociale et sociétale. Quel que soit leur secteur d'activité, 24 indicateurs sont évalués comme le climat social, les risques comptables, les fournisseurs, l'éthique des affaires, la politique énergétique, la qualité du management....

(2) La matrice ABA combine le Risque de Responsabilité et l'exposition à la Transition Durable du portefeuille. Elle permet de cartographier les entreprises en adoptant une approche risques / opportunités.

(3) 1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

(4) 5 transitions reposant sur une perspective à long terme du financement de l'économie permettent d'identifier les activités ayant une contribution positive au développement durable et de mesurer l'exposition des entreprises en chiffre d'affaires ainsi que l'exposition aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU.

Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Ind. de réf.	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO_2/EUR million sales	99%	611	98%	881
	31/12/2025	95%	583	97%	819
	31/12/2024	95%	657	97%	714
	29/12/2023	92%	905	97%	1 233
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		98%	40,8%	90%	40,1%
	31/12/2025	92%	41,9%	88%	40,0%
	31/12/2024	93%	40,2%	90%	39,5%
	29/12/2023	88%	39,0%	88%	38,4%

Source : MSCI

+Le taux de couverture mesure la part des émetteurs (actions et obligations d'entreprises) pris en compte dans le calcul des indicateurs extra-financiers. Cette mesure est calculée en % de l'actif net retraité des liquidités, des instruments monétaires, des instruments dérivés et de tout véhicule hors périmètre "actions et obligations d'entreprises cotées".

Informations administratives

Nom du compartiment : Sérénité Plus
Nom de la SICAV : DNCA INVEST
Code ISIN (Part A (EUR)) : LU1490785414
Politique de distribution : capitalisation
Classification SFDR : Art.8
Date de création : 03/11/2016
Horizon d'investissement : Minimum 18 mois
Devise : Euro
Minimum d'investissement : 100 EUR
Pays de domiciliation du fonds : Luxembourg
Forme juridique : SICAV
Type de fonds : OPCVM
Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year bond
Fréquence de calcul des VL : Quotidienne
Société de gestion : DNCA Finance
Pays de domiciliation de la société de gestion : France
Dépositaire : BNP Paribas - Luxembourg Branch
Cut off : 12 h 00, heure de Luxembourg
Règlement / Livraison : T+2

Equipe de gestion :
Baptiste PLANCHARD, CFA
Ismaël LECANU
Jean-Marc FRELET, CFA
Nolwenn LE ROUX, CFA

Éligible à l'assurance vie : Oui
Éligible au PEA : Non

Frais

Coûts d'entrée : 1% max
Coûts de sortie : -
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,83%
Coûts de transaction : 0,02%
Commissions liées aux résultats : 0,23%. Correspondant à 20% de la performance positive nette de tous frais par rapport à l'indice : Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year bond . Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus comprend la moyenne des 5 dernières années.

Glossaire

Bêta. Le bêta d'un titre financier est une mesure de la volatilité ou de sensibilité du titre qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur du titre et les fluctuations du marché. Il s'obtient en régressant la rentabilité de ce titre sur la rentabilité de l'ensemble du marché. En calculant le bêta d'un portefeuille, on mesure sa corrélation avec le marché (l'indice de référence utilisé) et donc de son exposition au risque de marché. Plus la valeur absolue du bêta du portefeuille est faible, moins il est exposé aux fluctuations du marché, et inversement.
CDS (Swaps de défaut de crédit). Le crédit default swap est la forme la plus classique des dérivés de crédit. Un CDS permet à l''investisseur de se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur obligataire. L'investisseur paie à un tiers un flux régulier et reçoit de ce tiers un paiement défini à l'origine en cas de survenance de la défaillance redoutée.
Coefficient de corrélation. Le coefficient de corrélation est une mesure de la corrélation. Il permet de déterminer le lien entre deux actifs sur une période donnée. Un coefficient positif signifie que les deux actifs évoluent dans le même sens. A l'inverse, un coefficient négatif signifie que les actifs évoluent dans le sens opposé. La corrélation ou la décorrélation peut être plus ou moins forte et varie entre -1 et 1.
Maturité. La maturité ou échéance d'un instrument financier (options, warrants, emprunts, obligations...) correspond à sa date d'échéance, c'est-à-dire la date de fin de sa durée de vie.
Note moyenne. La note moyenne correspond à la qualité de crédit moyenne des émetteurs ou des titres détenus en portefeuille, calculée à partir des notations attribuées par les principales agences de notation financière. Elle est obtenue en convertissant les notations en une échelle numérique, puis en calculant une moyenne pondérée selon le poids de chaque titre dans le portefeuille. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau global de risque de crédit du portefeuille.
Ratio de Sharpe. Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au Taux de l'argent sans risque d'un portefeuille d'actifs divisé par l'écart type de cette rentabilité. C'est donc une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Il permet de mesurer les performances de gérants pratiquant des politiques de risque différentes.
Sensibilité. La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt.
Taux actuariel moyen. Le taux actuariel moyen correspond au rendement annuel moyen attendu des obligations détenues en portefeuille, en tenant compte à la fois des coupons perçus et de la différence entre le prix d'achat et le montant remboursé à l'échéance. Il est calculé sur la base du rendement actuariel de chaque titre, pondéré par son poids dans le portefeuille. Cet indicateur fournit une estimation du rendement théorique du portefeuille obligataire, sous réserve de la conservation des titres jusqu'à leur échéance et en l'absence de défaut des émetteurs.
Tracking Error. Mesure de l'écart type de la différence de rentabilité (différence de performances) de l'OPCVM et de son indice de référence. Plus le tracking error est faible, et plus l'OPCVM a une performance moyenne proche de son indice de référence.
Volatilité. Mesure des fluctuations de valeur d'un actif autour de sa valeur moyenne. Elle se calcule mathématiquement par l'écart-type des rentabilités de l'actif. La volatilité constitue un indicateur de risque : plus elle est élevée, plus le risque est statistiquement grand.

Mentions légales

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Ce document est un outil de présentation simplifiée et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de DNCA Finance. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de DNCA Finance. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le Prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. L'ensemble des documents réglementaires de l'OPC sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.dnca-investments.com ou sur simple demande écrite adressée à dnca@dnca-investments.com ou adressée directement au siège social de la société 19, Place Vendôme – 75001 Paris. Les investissements dans des OPC comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les OPC présentés. DNCA Finance ne peut en aucun cas être tenue responsable, envers quiconque, de toute perte ou de tout dommage direct, indirect ou de quelque nature que ce soit résultant de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans ce document. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
L'obtention de ce label par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'information à ce sujet, voyez le site : www.lelabelisr.fr et www.lelabelisr.fr/comment-investir/fonds-labellises
Compartiment de DNCA INVEST Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois ayant la forme d'une Société Anonyme – domiciliée au 60 Av. J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg. Elle est agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et soumise aux dispositions du Chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010.
DNCA Finance est une Société en Commandite Simple agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP00-030 régie par le Règlement général de l'AMF, sa doctrine et le Code Monétaire et Financier. DNCA Finance est également Conseiller en Investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II. DNCA Finance – 19 Place Vendôme-75001 Paris – e-mail : dnca@dnca-investments.com – tél : +33 (0)1 58 62 55 00 – site internet : www.dnca-investments.com
Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de DNCA Finance ou au sein d'un délégataire de DNCA Finance), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de DNCA Finance en écrivant au siège social de la société (19 Place Vendôme, 75001 Paris, France). En cas de désaccord persistant, vous pouvez avoir accès à la médiation. La liste des organismes de résolution extrajudiciaire des litiges ainsi que leurs coordonnées en fonction de votre pays et/ou de celui du prestataire concerné est librement consultable en suivant le lien https://finance.ec.europa.eu/consumer-finance-and-payments/retail-financial-services/financial-dispute-resolution-network-fin-net/members-fin-net-country_fr.
Un résumé des droits des investisseurs est disponible en français au lien suivant : https://www.dnca-investments.com/informations-reglementaires
Cet produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Nous vous précisions que la décision d'investir dans le Fonds doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de celui-ci ainsi que l'ensemble de ses objectifs tels que décrits dans le prospectus.
Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement.
Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.
L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.